Rapport d'activités du mandat de conseiller(ère) communal(e)

Ville de Mons

CDLD, art. L6431-1

Organisme (asbl communale, Régie autonome, Intercommunale, société de logement)

Immobilière sociale Toit & Moi

Nom du Conseiller communal

Maxime Pourtois

Année d'exercice concerné

2019

1. Descriptif des activités de la structure (objet social, missions, projets)[1]

Toit &Moi est une société de logements de service public en Wallonie. Elle est agréée par la Société Wallonne du Logement et couvre les entités de Mons, Frameries, Colfontaine et Quévy. Le Conseil d'Administration se compose des représentants des coopérateurs, du CCLP et du commissaire de la SWL. Il se réunit régulièrement afin de délibérer de la gestion de la société et de statuer sur les projets en cours ou à venir. Sa mission est de mettre à disposition des logements aux bénéficiaires définis par les autorités régionales et selon des critères de qualité et de conformité définis par ces mêmes autorités.

2. Calendrier de l'année (nombre de réunions, présences effectives, réunions spécifiques,…)

12 réunions du Conseil d'administration se sont tenues en 2019. J'ai assisté à chaque séance. Ces réunions se sont tenues aux dates suivantes : 25/01, 29/03, 23/04, 07/06, 28/06, 09/07, 02/09, 17/09, 04/10, 18/10, 11/11 et 13/12.

AG approuvant le rapport annuel : 10 juillet 2020.

[1] Mentionner l'AG approuvant le rapport annuel

3. Développement/mise à jour des compétences du représentant[2]

Grâce aux échanges tenus lors des différents C.A et aux précisions apportées par le Directeur Gérant et son équipe, le C.A a pu développer ses compétences d'analyse d'enjeux financiers (au travers des débats liés au budget et aux aspects financiers des futurs projets de développement) ainsi que ses compétences de gestion des principaux dossiers relevant de la compétence de la société.

4. Divers, commentaires, observations

---

5. Présentation du rapport en commission

Le présent rapport a été présenté et a pu faire l'objet de débats en Commission …… en date du ……./……./…….

Il est entendu qu'une fois présenté en commission, le présent rapport sera adressé au Collège, qui le soumettra au Conseil communal pour prise d'acte.

[2] Ceci peut être fonction de propositions de l'organisme ou de ce qui a été mis en œuvre sur base d'initiatives personnelles